

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 D 00922

Numéro SIREN : 528 041 981

Nom ou dénomination : 2J4C

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 19751

"2J4C"
Société civile
Au capital de 10.000 €
Siège social : 10 rue de la Niche
91800 BOUSSY-SAINT-ANTOINE
R.C.S. : 528 041 981 EVRY

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 18 AOUT 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le 18/08

Les associés de la Société civile « 2J4C » au capital de 10.000 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social à BOUSSY SAINT ANTOINE sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Charles PICHANT, co-gérant de la société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement : 11 PARTS, de 40 à 50

Il constate que sont présents à la réunion :

- Madame Catherine PICHANT propriétaire de : 11 PARTS, de 90 à 100
- Monsieur Jean-Christophe PICHANT propriétaire de : 14 PARTS, de 1 à 7 et de 51 à 57
- Madame Cybille PICHANT propriétaire de : 64 PARTS, de 8 à 39 et de 58 à 89

Total des parts présentes : 100 parts

Le président constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :

- 1- La dissolution de la société,
- 2- La nomination d'un liquidateur
- 3- Acceptation de la mission et répartition

1ERE RESOLUTION

Le président fait part à l'assemblée que :

En date du 19/06/2023, il a été régularisé un acte de vente reçu par Maître Marie GANDRÉ d'un appartement situé à BOUSSY SAINT ANTOINE (91800) 1 Allée des Cèdres au profit de Mme Pauline VIEIRA née le 06/08/2000 à MELUN.

En conséquence, les associés de ladite société décide la dissolution anticipée de la société.

Le siège social de la liquidation est fixé à BOUSSY SAINT ANTOINE - 10 rue de la Niche.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

L'Assemblée des associés nomme en qualité de liquidateur :

Monsieur Jean Charles PICHANT, co-gérant de la société

Et qui accepte cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION

Monsieur PICHANT demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner tous pouvoirs à l'effet de mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre es associés.

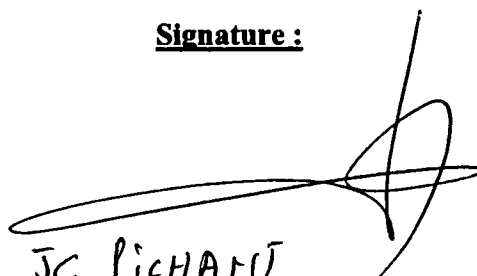
Il est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation exclusivement au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le co-gérant.

Signature :


JC PICHANT
co-gérant ✓